

# POUR



# en Corrèze

# FSU 19

L'enseignement, l'éducation, la recherche, la culture

Bulletin n° 135 mars 2026

Déposé le 25/03/2026

Pour l'Enseignement,  
l'Éducation, la Recherche,  
la Culture en Corrèze

Bulletin trimestriel de la section  
Corrèze de la Fédération  
Syndicale Unitaire

ISSN : 1259 – 3060.  
CPPAP : 0725 S 07414.  
Dépôt légal : à parution

Directeur de publication :  
Séverin Geffroy

Impression : Maugein Imprimeurs Malemort

## Sommaire :

**Page 1 : édito : égalité maintenant !**

**Pages 2-3 : Egalité femmes-hommes : un constat toujours alarmant**

**Pages 4-5 : Le SNES-FSU 19 agit pour les femmes**

**Page 6 : Mixité des filières professionnelles : une garantie d'égalité / victoire à la territoriale**

**Page 7 : L'exigence d'égalité pour les femmes retraitées**

**Page 8 : Stage FSU enseigner l'Evar(s)**

# édito : égalité maintenant !

Le second mandat de Trump marque une nouvelle accélération de la fuite en avant du capitalisme. L'intensification de la prédation des ressources provoque la destruction des écosystèmes et du climat ; le droit international est piétiné, comme l'illustrent les attaques de l'Iran, du Liban ou du Venezuela.

Dans le monde entier, la brutalisation des rapports sociaux est rendue possible par des pouvoirs autoritaires, d'extrême droite, premiers alliés des élites économiques et des milliardaires. La tragédie génocidaire continue à bas bruit à Gaza, Israël menace d'annexer la Cisjordanie et bombarde le Liban. La guerre en Ukraine entre dans sa cinquième année sans que les perspectives d'une paix juste et durable se dessinent, soumises aux tergiversations de l'administration Trump et à la volonté de Poutine de s'approprier territoires et ressources. En Iran, la contestation populaire s'est confrontée à une répression cruelle avant l'attaque du pays.

Face à cela, nos organisations syndicales ont une responsabilité. Celle d'affirmer notre attachement au respect du droit international et au droit des peuples à disposer d'eux même, à la démocratie et au respect de l'Etat de droit, et d'élever le niveau de conscience face aux enjeux écologiques. C'est le devenir même de l'humanité qui est en question.

Un budget d'austérité, adopté dans des conditions rocambolesques début février par le 49.3, acte une nouvelle année sans augmentation pour les salaires des agent-es de la fonction publique. Les Services Publics sont dans le viseur : éducation, culture, santé... La baisse démographique sert de prétexte à de nouvelles suppressions de postes dans l'éducation alors qu'elle devrait permettre une amélioration des conditions de scolarisation des élèves et de travail des personnels. Dans le même temps, les budgets militaires augmentent avec les discours guerriers et la militarisation de la

jeunesse. La jeunesse doit être éduquée à la paix, pas à faire la guerre.

La loi de financement de la sécurité sociale 2026 constitue une nouvelle attaque contre la sécurité sociale. Les mesures sont brutales et néfastes pour les droits sociaux : baisse des allocations familiales, remise en cause d'ALD...

Cette situation continue de nourrir la montée de l'extrême droite alimentée également par les puissants relais médiatiques déjà en place et par l'abjecte positionnement de l'extrême centre de la classe politique qui accélère la banalisation des nouvelles formes du fascisme.

Les femmes, parce qu'elles sont les premières usagères des services public et les premières à y occuper les emplois les plus précaires, sont les premières victimes des idéologies néolibérales et fascistes.

Dans ce contexte, la FSU se réjouit du succès des mobilisations féministes du 8 mars partout en France. Les antifascistes ce sont aussi des filles, des femmes, des étudiantes, des travailleuses, des retraitées, des handicapées, des mères célibataires, des précaires, des racisées, des sans-papier, des chômeuses, des Iraniennes, des Palestiniennes, des Ukrainiennes, des Soudanaises, des Américaines, des femmes du monde entier en lutte contre le patriarcat, l'injustice et pour leur survie. Il n'y a pas d'antifascisme sans féminisme.

C'est pourquoi nous avons décidé de consacrer ce numéro aux droits des femmes. Car c'est toute l'année, par son combat quotidien, que la FSU se bat pour l'égalité femmes-hommes, contre les stéréotypes de genre et contre les violences sexistes et sexuelles.

■ Céline Droal et Séverin Geffroy  
co-secrétaires départementaux

# Égalité

## Un constat toujours **ALARMANT**

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental inscrit dans la loi et largement affirmé dans les discours publics. Pourtant, dans la réalité sociale et professionnelle, les inégalités persistent. Dans l'Éducation nationale comme dans l'ensemble de la société, elles prennent des formes multiples : écarts de salaire, inégalités de carrière, répartition inégale des responsabilités, charge mentale accrue ou encore violences sexistes et sexuelles. Face à ces constats, l'engagement syndical demeure essentiel.

### **Une profession très féminisée... mais pas toujours égalitaire**

Dans le premier degré, les femmes sont très largement majoritaires. Selon les données du ministère de l'Éducation nationale, elles représentent environ 86 % des enseignants du premier degré dans le public.

Cette forte féminisation du métier ne signifie

pourtant pas que l'égalité est réalisée. Dès que l'on observe l'accès aux responsabilités, les écarts apparaissent.

Par exemple, parmi les 47 596 directions d'école recensées en 2021-2022, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que dans le corps enseignant. Elles représentent 81 % des directeurs qui enseignent encore en classe, mais seulement 59 % des directeurs totalement déchargés, c'est-à-dire à la tête des écoles les plus importantes.

Autre indicateur révélateur : 11 % des enseignantes du premier degré exercent une fonction de direction contre 16 % des hommes. Autrement dit, les hommes, pourtant très minoritaires dans la profession, accèdent plus fréquemment aux responsabilités.

Par ailleurs, les femmes sont plus souvent directrices dans les petites écoles, où les décharges et les indemnités sont plus faibles, tandis que les hommes sont davantage présents dans les établissements plus importants.

Ces chiffres illustrent un phénomène bien connu : la féminisation d'un métier ne garantit pas l'égalité professionnelle.

### **L'école, un lieu central pour construire l'égalité**

L'école joue un rôle déterminant dans la construction d'une société plus égalitaire. Elle est à la fois un lieu de transmission des savoirs et un espace de socialisation où se construisent les représentations et les rapports entre les filles et les garçons.

Travailler sur l'égalité dès le plus jeune âge permet de déconstruire les stéréotypes de genre qui influencent les choix scolaires, les comportements et les ambitions. Cela passe par des pratiques pédagogiques attentives, par une réflexion sur les supports d'enseignement et par la promotion d'une culture de l'égalité dans les écoles.

Les personnels de l'éducation ont donc un rôle essentiel à jouer. Mais ils doivent pour cela disposer de moyens, de formations adaptées et d'un soutien institutionnel clair.



# femmes-hommes

## Un combat syndical **INDISPENSABLE**

### Un combat syndical à poursuivre

Pour la FSU-SNUipp, la lutte pour l'égalité femmes-hommes est indissociable du combat pour une école plus juste et pour de meilleures conditions de travail. Elle implique de revendiquer :

- une réelle égalité salariale ;
- une meilleure reconnaissance des métiers fortement féminisés ;
- un accès équitable aux postes à responsabilité ;
- des politiques de prévention et de prise en charge des violences sexistes et sexuelles ;
- une formation systématique à l'égalité et à la lutte contre les stéréotypes.

Elle suppose également de défendre des politiques publiques permettant un meilleur partage des responsabilités familiales et une organisation du travail plus égalitaire.

### Faire de l'égalité une réalité

L'égalité femmes-hommes ne se décrète pas : elle se construit. Les chiffres du premier degré montrent que, même dans un métier très féminisé, les mécanismes d'inégalités persistent, notamment dans l'accès aux responsabilités et la reconnaissance professionnelle.

Dans la société comme dans l'école, il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi la mobilisation syndicale demeure indispensable pour faire avancer les droits, combattre les discriminations et construire une école véritablement égalitaire, au service de toutes et tous.

■ Nathalie Sieg, FSU-Snuipp 19



**Aujourd'hui, un·e agent·e de l'Éducation nationale sur dix est Accompagnant·e d'Élèves en Situation de Handicap (AESH). En nombre, il s'agit désormais du deuxième métier de notre ministère. À plus de 90 % féminisé, il illustre une réalité bien connue : comme dans de nombreuses professions du soin et de l'éducation, l'engagement et le sens du service public sont exploités.**

Les AESH jouent pourtant un rôle fondamental dans la réussite de l'inclusion scolaire. Chaque jour, elles permettent à des milliers d'élèves de suivre leur scolarité dans de meilleures conditions. Mais en retour, les gouvernements successifs leur imposent contrats précaires, temps partiels subis et salaires indignes.

Pour beaucoup, cela signifie vivre sous le seuil de pauvreté ou devoir cumuler plusieurs emplois pour joindre les deux bouts. Une situation inacceptable.

L'absence de véritable statut de la fonction publique pour ces personnels révèle une politique qui maintient durablement des métiers très féminisés dans la précarité.

À son échelle, le SNES-FSU Corrèze se mobilise et agit concrètement. Le 22 janvier 2026, avec la FSU-SNUIPP, il a organisé un stage départemental à destination des AESH. À Tulle, plus de cinquante collègues ont participé à cette journée consacrée aux droits, au métier et aux troubles du neuro développement, avec l'intervention de Stéphane Lajaumont et de Marie Bruscolini (SNES-FSU Limoges) et d'éducatrices du SESSAD. Cette forte participation confirme un besoin réel : ces personnels essentiels à l'École inclusive restent trop souvent privés de formation.

Stage départemental AESH, 22 janvier 2026



# pour les droits des femmes en soutenant les plus précaires

**Statut, salaire, temps complet : il est temps !**

Dans toutes les instances, le SNES-FSU porte les revendications des AESH. Il n'est plus acceptable que notre ministère maintienne 140000 personnes dans la précarité.

Le 5 mars, lors de la Commission Départementale d'action sociale de l'Education Nationale, les syndicats de la FSU ont interpellé le DASEN sur une situation alarmante : un nombre important d'AESH est contraint de solliciter des secours (aide octroyée en cas de difficultés financières passagère après étude de la situation par l'assistante sociale des personnels) pour vivre. Une réalité indigne pour le service public d'éducation.

Dans les conseils d'administration des collèges et lycées, les représentant·es élues des personnels SNES-FSU portent également des motions contre le passage au PAS et œuvrent pour faire connaître la réalité des conditions de travail des AESH auprès des parents, des élues et des collectivités.

Le 7 mars enfin, lors du rassemblement FSU-CGT à Brive pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, Florence Martel, AESH et responsable académique AESH au SNES-FSU Limoges, a témoigné



Brive, 7 mars 2026

publiquement de cette précarité imposée : temps partiel subi, salaires insuffisants, manque de reconnaissance...

Pour le SNES-FSU, l'égalité entre les femmes et les hommes passe par des actes : un véritable statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH, un temps complet et une rémunération digne.

Le SNES-FSU Corrèze continuera de porter ces revendications, dans les établissements comme dans toutes les instances.

■ Marie Bruscolini, SNES-FSU 19



## VICTOIRE

**de la FSU territoriale 19 aux élections anticipées au CSE de  
Corrèze Habitat avec une large majorité de candidates élues.**

# SNU!EP Mixité

LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL



des filières professionnelles  
**une garantie d'égalité**



La domination du masculin sur les noms de métiers ne s'impose qu'à partir du XVIIe siècle quand l'Académie française reprend l'argument du grammairien Scipion Dupleix : « *Parce que le genre masculin est plus noble, il prévaut seul contre les deux ou plusieurs féminins, quoiqu'ils soient plus proches de leur adjectif* ». Un métier et non pas «une métier», voilà le commencement. Un travail et une tâche. La noblesse du travail et la tâche subalterne terminant la hiérarchie sociale : un homme d'un côté, une femme de l'autre. L'homme s'émancipe par son travail pendant que la femme est confinée dans sa tâche, signe du patriarcat.

Nos élèves n'échappent pas à ce déterminisme des métiers, pas plus qu'elles et ils n'échappent au déterminisme social. Ainsi, si nous trouvons une mixité relative dans la formation réunissant l'ancienne formation comptabilité (masculine) et secrétariat (féminine), il n'en est rien en ébénisterie (où la masculinité domine) ou en Accompagnement Soins et Services à la Personne (où la féminité domine).

Les familles de métiers (regroupement thématique de plusieurs filières en classe de 2nde bac pro) semblent aggraver le phénomène de «genrisme». Les jeunes hommes qui souhaiteraient s'orienter vers la coiffure n'ont aucune envie de pratiquer des épilations au sein d'une formation 2nde famille des métiers de la beauté et du bien-être. Les jeunes filles qui souhaitent s'orienter vers l'agencement se détournent de la 2nde famille de métiers Agencement Menuiserie et Ameublement, pour ne pas faire de menuiserie, par exemple.

La mixité des métiers est aussi un enjeu d'égalité salariale. Les politiques d'égalité menées dans le secteur privé comme dans le secteur public indiquent la nécessité de prendre des mesures fortes sur cette question. En effet les femmes salariées ne sont largement présentes que dans

12 familles de métiers sur les 80 existantes, précisément celles où les qualifications professionnelles sont moins reconnues et moins valorisées. Les métiers très féminisés sont d'abord des métiers mal rémunérés et souvent précarisés. Or on observe toujours trop peu de volonté politique et un manque de moyens dédiés pour remédier à ce problème majeur. Le SNUEP-FSU exige que l'Éducation Nationale prenne des mesures ambitieuses pour promouvoir la mixité des formations :

- Lutter contre les stéréotypes : former les enseignant.es de collèges et de LP sur les stéréotypes afin de déconstruire les préjugés. Les personnels qui participent à l'orientation des jeunes au collège comme au LP doivent conseiller les élèves indépendamment de leur sexe.

- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Les filles scolarisées dans les sections très masculines subissent des agissements et parfois des agressions sexistes, en classe ou lors des Périodes de Formation en Entreprise, mais trop peu osent les dénoncer. L'Éducation Nationale doit mener partout de grandes campagnes de formation des personnels de LP. Les ateliers doivent tous bénéficier de vestiaires pour permettre aux filles de se préparer dans un endroit sécurisé.

- Rafikha Bettayeb, secteur politiques éducatives du SNUEP-FSU

SNU!EP |  F.S.U.



# L'exigence d'égalité pour les femmes retraitées

**Départs plus tardifs, pensions plus basses, les femmes sont parfois dans des situations de pauvreté et d'isolement social à la retraite. De fait les inégalités sont amplifiées à la retraite.**

Les femmes sont les grandes perdantes des réformes successives des retraites par l'allongement de la durée de cotisations, le report de l'âge de départ à la retraite, l'application de la décote, la désindexation des retraites sur les salaires. Les femmes fonctionnaires sont lésées par les modifications de prise en compte des enfants nés après le 1er janvier 2004.

Les inégalités femmes-hommes liées aux emplois féminisés dévalorisés et sous-payés, aux carrières hachées et incomplètes, au déroulement de carrière ralenti, aux temps partiels imposés, sont aggravées à la retraite : les pensions de droit direct des femmes résidant en France sont inférieures en moyenne de 38 % à celle des hommes en 2023.

La précarité et l'isolement des femmes retraité·es sont affligeantes :

Au 31 décembre 2024, 31 % des retraité·es relèvent du minimum contributif (minimum de pension de base 903,93 € bruts par mois pour les retraité·es à la carrière complète), dont 49 % de femmes et 15 % d'hommes.

Dans la Fonction publique territoriale et hospitalière en particulier, des femmes fonctionnaires en nombre perçoivent le minimum garanti (minimum de pension de 1336,35 € bruts par mois à taux plein avec 40 ans et plus de service).

Une femme retraitée sur deux, habitant seule, vit sous le seuil de pauvreté.

Les femmes âgées subissent souvent un isolement social et financier accentué par la perte d'autonomie. Elles renoncent aux soins avec des restes à charge trop importants et des mutuelles trop chères.

De nombreuses femmes retraité·es sont aidantes auprès de leurs parents, conjoint, de leurs enfants et petits-enfants avec des conséquences sur leur propre santé et le manque de temps pour se consacrer à d'autres activités.

Elles subissent la discrimination des actes médicaux : passé 74 ans, fin de la prise en charge des actes médicaux de prévention des cancers féminins, et dès 65 ans, fin de l'accès aux bilans de santé proposés par la Sécurité Sociale.

Les violences sexistes et sexuelles subies par les personnes âgées sont souvent invisibilisées alors que près de 25 % des féminicides les concernent.

En accord avec les actives et les actifs, pour assurer aux femmes à la retraite, par des droits propres, des moyens d'existence décents, il faut en amont dans les entreprises et les services :

- Assurer l'égalité salariale à poste équivalent pour avoir une égalité de retraite.
- Un système de retraite qui ne pénalise pas les femmes et l'abrogation définitive de la réforme 2023.
- Favoriser l'accès des femmes à tous les emplois et lutter contre les discriminations professionnelles.
- Défendre notre sécurité sociale menacée par les exonérations de cotisations.
- Développer des politiques publiques de mode d'accueil de la petite enfance.

Réaffirmons les besoins d'un financement des retraites fondé sur les cotisations sociales :

- Pas de pension en dessous du SMIC.
- Revaloriser les pensions de droit direct et les complémentaires.
- Défendre et améliorer les droits familiaux et conjugaux dont les pensions de réversion.
- Améliorer l'accès aux soins et la prise en charge de la perte d'autonomie.
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, à tous les âges de la vie.

Mobilisons nous avec toutes celles et tous ceux qui luttent et manifestent dans le monde entier, contre toutes les guerres et pour la paix, condition indispensable pour une société plus juste et plus humaine.

**Quand les femmes arrachent des conquies, c'est un progrès pour toutes et tous.**

Revendications partagées par l'intersyndicale des retraités (CGT, FSU, CGC, FSU, Solidaires, FGR )

- Janine Vaux, section des retraité·es de la FSU 19





# stage

inscrivez-vous !

STAGE SYNDICAL

EVAR(S)



Jeudi 28 mai 2026

La quincaillerie - Guéret

de 9h à 17h



AVEC L'INTERVENTION DE :



Fanny Gallot, historienne  
et enseignante à l'INSPE de Créteil

Pour une société  
égalitaire : pourquoi et  
comment enseigner  
l'éducation à la vie  
affective, relationnelle  
et sexuelle ?

**Inscription avant le 28 avril : [fsu19@fsu.fr](mailto:fsu19@fsu.fr)**

Stage organisé par la FSU de Creuse - frais de déplacements pris en charge  
pour les adhérent·es à un syndicat de la FSU



Engagé·es  
au quotidien

26 avenue Guynemer  
19 100 Brive  
05 55 86 19 59  
Permanences les mardis

[fsu19.fsu.fr](http://fsu19.fsu.fr)  
[fsu19@fsu.fr](mailto:fsu19@fsu.fr)

Co-secrétaires : Céline Droal et Séverin Geffroy